Bulletin municipal n°78

Les Mazures

Visitez le nouveau site internet de notre commune :
http://www.lesmazures.fr

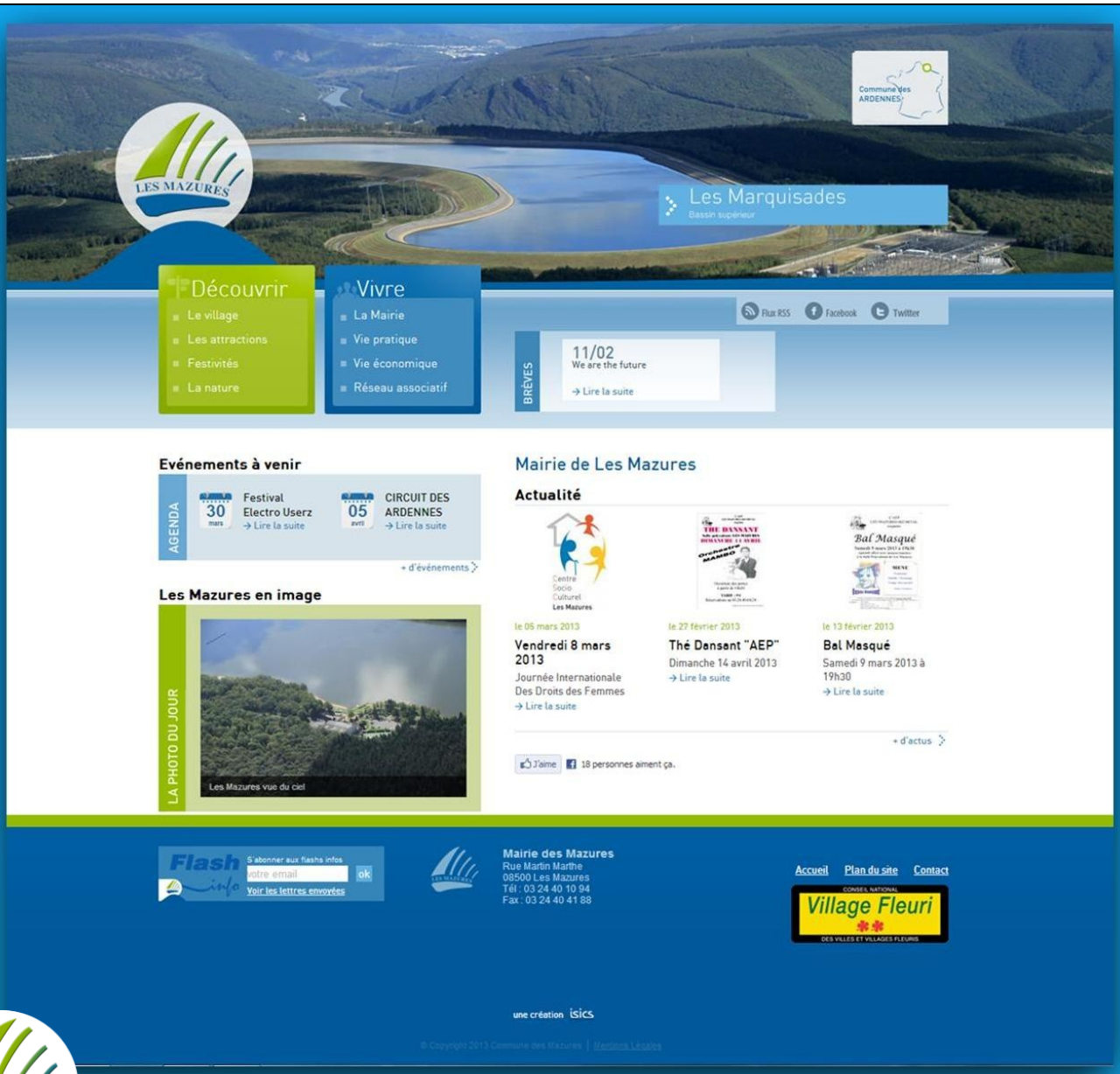

Dépôt légal n°202

Mars 2013

Edito

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2012 est passée sans que l'on s'en aperçoive avec ses moments de joie, de bonheur, elle fut marquée aussi par de tristes disparitions d'êtres chers qui ont tous laissé une empreinte chacun à leur façon sur notre village, une pensée pour Daniel PERNELET, conseiller municipal dans notre commune de 1983 à 1989 et de 1992 à 2001.

Et nous voilà déjà fin avril avec un hiver qui a été trop long. Une année 2013 qui sera difficile économiquement et financièrement, avec la menace de fermetures d'entreprises locales, l'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur de toutes les préoccupations. Nous devons donc rester solidaires, et optimistes pour continuer à avancer.

2012 a été riches en événements et 2013 promet d'être un bon cru, tant dans le domaine culturel, sportif ou commémoratif. Au plan local continuons à vivre dans un village accueillant et profiter des services utiles à votre vie quotidienne.

Nous les élus nous devons rester à l'écoute des besoins sociaux et être attentifs au développement économique de notre village.

Pour le Conseil Municipal
Bien cordialement

Elisabeth Bonillo
Le Maire.

Sommaire

Edito 2
Emplois d'avenir 3
Informations
- Etat civil 4
- Erdf 8
- C.e.i 10
- Emplois d'avenir 11
- Enquête Insee 12
- Conseils Habitat 13

Vivre au village
Vœux du Maire 14
Bilan rentrée scolaire 2012 16
Soutien à « Tous Ensemble » 17
Agence Postale 18
Commerçant 19
Dessine-moi Noël 21
Téléthon 22
Décorations Noël 23
Animations culturelles 24
Animation sportive et de loisirs 27
Parole aux associations. 31
Souvenirs, souvenirs 32
Vos élus au travail 33
Vie pratique 35

Bulletin Municipal édité par
la commune de Les Mazures
Mairie
6, rue Martin Marthe
08500 LES MAZURES
☎ : 03.24.40.10.94
Magazine distribué gratuitement
Directrice de la publication :
Elisabeth Bonillo
Impression : SOPAIC Charleville

Deux emplois d'avenir Signés

La commune des Mazures a signé récemment deux emplois d'avenir :
Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, ainsi qu'aux personnes handicapées de moins de 30 ans pour une période de trois ans maximum. Pour ce type de contrat, l'Etat s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75 % du montant du smic pendant une période de 36 mois maximum (cf. page 11).

Gautier DEVAUX depuis le 1er janvier 2013.
Originaire de Tarzy, il est venu compléter l' équipe technique avec ses compétences particulières en espaces verts et en conduite de poids lourds et notamment de tracteurs.
Il a contribué au déneigement de nos routes pendant la période hivernale.
Gautier ayant déjà effectué un contrat d' accompagnement dans l'emploi de six mois (CAE), il effectuera 30 mois d'emploi d'avenir à raison de 35 heures dans la commune et bénéficiera de stages pour compléter sa formation (formation d'ailleurs obligatoire lors de l'embauche d'un emploi d'avenir).

Un essai transformé avec un 2ème Emploi d Avenir

Mélodie REGNIER depuis le 3 mars 2013.
Deuxième contrat signé…

Originaire de Les Mazures, Mélodie a été sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) depuis le 1er septembre 2011, elle effectuera 18 mois d'emploi d'avenir à raison de 35h00 dans la commune et bénéficiera de stages pour compléter sa formation (formation d'ailleurs obligatoire lors de l'embauche d'un emploi d'avenir).

Mélodie travaille à l'école, elle complète le travail effectué par Mme KECHOUT titulaire ATSEM au sein de la classe de maternelle/grande section. Elle anime également un atelier informatique. Elle se destine à exercer la profession d'auxiliaire de puériculture, ses stages seront donc dans cette direction mais souhaite également passer les concours de la Fonction Publique Territoriale.

Informations

LISTES ELECTORALES

N'attendez pas **le 31 décembre 2013** pour vous inscrire. Vous pouvez d'ici cette date butoir vous présenter en Mairie dés que vous le souhaitez pour vous inscrire, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
Seuls les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement, à condition qu'ils aient été recensés militairement auprès de la Commune de Les Mazures à l'âge de 16 ans.
Pour les nouveaux arrivés (déménagement) vous devez personnellement effectuer la démarche.

Simplification concernant la sortie de territoire des mineurs

Depuis le 1er janvier 2013, les mairies et les préfectures n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie de territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager sans leurs parents.
Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identités demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).
Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire (IST) et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence (OST) sont prévues.

Plus d'information :
http://www.interieur.gouv.fr/a-votre-service/mesdemarches/famille/protection-des-personnes
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la Marie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent ton seizième anniversaire (mais pas avant)**.
La mairie te remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial, pour toi, de conserver précieusement : en effet, elle est réclamée si tu veux t'inscrire à tous examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire…).
Alors n'oublie pas de venir nous voir ou d'envoyer l'un de tes parents qui peut faire cette démarche à ta place avec le livret de famille.

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

Adressez-vous à votre mairie pour la carte nationale d'identité.

Adressez-vous aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

© DICOM

LES MAZURES

PREFECTURE DES ARDENNES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
www.ardennes.pref.gouv.fr

Pour obtenir un passeport dans le département des Ardennes

Vous devez déposer votre demande auprès des services d'une des 15 mairies suivantes :

Attigny, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Charleville-Mézières* *(4 sites)*, Château-Porcien, Givet*, Juniville, Nouzonville, Rethel, Revin*, Sedan, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Vouziers*, Vrigne-aux-Bois

Votre passeport vous sera remis par la mairie où vous avez déposé votre demande

POUR LES PERSONNES MAJEURES ET LES MINEURS EMANCIPES

Liste des documents à fournir :

- le formulaire Cerfa de demande rempli et signé sur place
- un extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation complète[1] ou à défaut, copie intégrale de l'acte de mariage[2]
- vous avez la possibilité d'être photographié lors du dépôt de votre demande dans l'une des mairies concernées *(sauf celles signalées par un *)*. Vous pouvez aussi apporter 2 photographies récentes dont les caractéristiques doivent être conformes à l'arrêté ministériel du 5 février 2009 (JO du 13 février 2009) et **sous réserve qu'elles soient acceptées par le dispositif**
- la preuve de la nationalité française (si l'extrait d'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité)
- un justificatif de votre domicile, à vos nom et prénom (quittance de loyer, facture de téléphone, de gaz, d'électricité, impôts, assurance habitation etc.). Si vous êtes hébergé chez un tiers : attestation de l'hébergeant (précisant date de l'hébergement) avec copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de son domicile
- des timbres fiscaux pour un montant de 88 € si vous apportez 2 photographies d'identité ou 89 € si votre photographie est prise par le dispositif spécifique, sur place, lors du dépôt de votre dossier
- un document officiel avec photo vous permettant de justifier votre identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, permis de chasser…)
- votre ancien passeport

La validité du passeport est de 10 ans.

A demander au préalable à la mairie :

[1] du lieu de naissance
[2] du lieu du mariage
[3] du lieu du décès

POUR LES PERSONNES MINEURES

Un mineur, quel que soit son âge, ne peut voyager sous couvert du passeport d'un parent, d'un tiers ou du livret de famille. Il doit posséder son propre passeport.

La demande doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale.

Liste des documents à fournir :

- le formulaire Cerfa de demande rempli et signé par le représentant légal sur place
- un extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation complète[1]
- vous avez la possibilité d'être photographié lors du dépôt de votre demande dans l'une des mairies concernées *(sauf celles signalées par un *)* ou de produire 2 photographies (se reporter ci-contre)
- la preuve de la nationalité française (si l'extrait d'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement la nationalité du mineur)
- un justificatif du domicile du représentant légal, à ses nom et prénom (quittance de loyer, facture de téléphone, de gaz, d'électricité, impôts, assurance habitation etc.)
- des timbres fiscaux pour un montant de :
  - si le mineur a plus de 15 ans : 44 € ou 45 € selon que les photographies sont produites ou non
  - si le mineur a moins de 15 ans: 19 € ou 20 € selon que les photographies sont produites ou non
- selon les cas, le jugement de divorce, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle/l'ordonnance du juge, fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et le lieu de résidence du mineur
- une pièce d'identité du représentant légal, et le cas échéant, celle du mineur
- le cas échéant, l'ancien passeport

La validité du passeport est de 5 ans.

SOYEZ PREVOYANTS – DEPOSEZ VOTRE DEMANDE LE PLUS TÔT POSSIBLE – LES DELAIS D'OBTENTION DEPENDENT DE LA RECEVABILITE DU DOSSIER ET PEUVENT VARIER SELON LES PERIODES

VOTRE PASSEPORT A ETE PERDU OU VOLE

Vous devez constituer un dossier complet et produire en outre :

- s'il s'agit d'une perte : une déclaration de perte effectuée à la mairie lors du dépôt de la demande
- s'il s'agit d'un vol : une déclaration de vol établie par un service de police ou de gendarmerie

Si la perte ou le vol a eu lieu à l'étranger, vous pourrez effectuer la déclaration auprès du service consulaire français ou auprès d'un service de police étranger (en langue française).

MODIFICATION DE VOTRE PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE CONSECUTIVEMENT A UN CHANGEMENT DE VOTRE ETAT CIVIL OU DE VOTRE ADRESSE

A la suite d'un événement survenu vous concernant, vous souhaitez faire modifier votre état civil ou votre adresse.

Liste des documents à fournir :

- le formulaire Cerfa de demande rempli et signé sur place
- une copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance[1]
- vous avez la possibilité d'être photographié lors du dépôt de votre demande dans l'une des mairies concernées *(sauf celles signalées par un *)* ou de produire 2 photographies (se reporter ci-contre)
- un justificatif de domicile (se reporter ci-contre « personnes majeures »)
- votre passeport à remplacer

En cas de changement d'état civil et selon le cas :

- le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de votre ex-conjoint
- l'acte de décès de votre conjoint[3]
- votre acte de mariage[2]

La qualité d'époux/se ou de veuf/ve n'est mentionnée que sur votre demande expresse.

En cas de changement d'adresse :

- un justificatif de votre domicile, à vos nom et prénom (quittance de loyer, facture de téléphone, de gaz, d'électricité, impôts, assurance habitation etc.). Si vous êtes hébergé chez un tiers : attestation de l'hébergeant avec copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de son domicile

Le remplacement du passeport en cours de validité a lieu à titre gratuit pour la durée de validité restant à courir.

LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

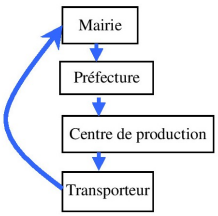

① Accueil du demandeur / réception de la demande
La mairie *reçoit le demandeur, vérifie que son dossier est complet, transmet l'intégralité des pièces par voie électronique à la préfecture.*

② Instruction / validation ou rejet de la demande
La préfecture *réceptionne les pièces numérisées du dossier et le contrôle.*
Si la demande est complète et conforme, elle la valide. Dans le cas contraire, ***la mairie*** *est informée du rejet.*

③ Fabrication du titre / ④ Remise en mairie / ⑤ Remise au demandeur
Après validation, la demande est transmise par voie électronique ***au centre de production de Douai*** *qui fabrique le passeport et le fait acheminer directement par* ***transporteur*** *à* ***la mairie*** *du lieu de dépôt.*

Le passeport est remis par la mairie du lieu de dépôt personnellement au demandeur après contrôle des empreintes, et s'il s'agit d'un mineur, en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale.

POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie d'Attigny : 03.24.71.20.68
Mairie de Bogny-sur-Meuse : 03.24.53.94.20
Mairie de Carignan : 03.24.22.07.89
Mairie de Charleville-Mézières : 03.24.32.40.00
Hôtel de ville (Mézières)* : 03.24.32.45.78
Place du théâtre* : 03.24.32.42.42/43
Ronde Couture* : 03.24.32.44.21/22
La Houillère* : 03.24.32.23.10
Mairie de Château-Porcien : 03.24.72.80.95
Mairie de Givet* : 03.24.42.06.84
Mairie de Juniville : 03.24.72.72.16
Mairie de Nouzonville : 03.24.53.80.30
Mairie de Rethel : 03.24.39.51.40
Mairie de Revin* : 03.24.41.55.65
Mairie de Sedan : 03.24.27.73.00
Mairie de Signy-l'Abbaye : 03.24.52.81.25
Mairie de Signy-le-Petit : 03.24.53.51.01
Mairie de Vouziers* : 03.24.30.76.30
Mairie de Vrigne-aux-Bois : 03.24.52.12.22

www.service.public.gouv.fr

CITOYENNETE ESTIVALE

La période estivale arrive ; petits rappels sur la conduite à tenir pour le bien-être de chacun :

Brûler des branches, de l'herbe, des cartons… :

Tout brûlage est INTERDIT du **15 juin au 15 septembre**.

Une benne à déchets verts est à votre disposition à la déchetterie ouverte les Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 13h30 à 18h00 et les Mercredi et Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

Le brûlage de pelouse et cartons est formellement INTERDIT.

Lutte contre le bruit – Tranquillité sonore

Les Travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne **sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Propriétaires de chien : déjections et aboiements :

Les propriétaires de chien sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Depuis la nouvelle réglementation, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit obtenir un permis de détention auprès de la mairie de son domicile, lequel remplace le récépissé de déclaration de propriété ou de détention.

Il est défendu de laisser les chiens divaguer, sur la voie publique, seuls et sans maître. Ils doivent être tenus en laisse et muselés pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie, même sur l'extérieur du village.

Nul n'a à pâtir des déjections canines. Celles-ci sur la voie publique et en particulier sur les trottoirs et dans les pelouses, constituent une gêne pour les déplacements des piétons et une atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

Cimetière :

Rappeler à vos enfants que le cimetière n'est pas un terrain de jeux.

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

Les lignes électriques peuvent être dangereuses si vous ou vos appareils les approchez de trop près. N'oubliez pas : quand vous êtes à proximité des lignes, soyez vigilants ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

www.sousleslignes-prudence.fr

sidiese.com

Prudence !

POUR LES AGRICULTEURS, LES PROFESSIONNELS DU BTP ET LES LOUEURS D'ENGIN :

- Si vous manutentionnez des objets encombrants ou de grande longueur (matériels d'arrosage, échelles, nacelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage...).
- Si vous élaguez ou coupez des arbres.
- Si vous circulez avec des engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engins de levage, déchargement, stockage de produits).
- Si vous aménagez des drains ou creusez une tranchée.
- Si vous réalisez la peinture d'une façade, couvrez un toit, manipulez des panneaux publicitaires.

POUR LES AMATEURS DE SPORTS ET LOISIRS AÉRIENS :

- Parapente et autres activités aériennes (vols en ULM, deltaplane, aviation de tourisme).
- Jeux de cerfs-volants.
- Activités nautiques à voile.

POUR LES PÊCHEURS :

- Lancers vifs, particulièrement avec une canne à pêche en fibre carbone.
- Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche « au coup ».

Conseils en cas d'accident :

- **Interdire** l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m).
- **Ne pas toucher** aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.
- **Ne pas toucher** aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- **Alerter** les pompiers (18) et la gendarmerie (17) et le SAMU (15).

Pour toute information complémentaire, contactez :

www.erdfdistribution.fr
www.rte-france.com

www.sousleslignes-prudence.fr

ERDF — ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

RTE — Réseau de transport d'électricité

ERDF — ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

RTE — Réseau de transport d'électricité

Travaux agricoles ou sur des chantiers, élagage, loisirs nautiques ou aériens, pêche sont **autant d'activités qui vous exposent à des risques** si elles sont effectuées à proximité de lignes électriques sans respecter quelques précautions élémentaires.

En effet, le **danger existe** :

- si vous approchez trop près d'une ligne électrique ou pointez un objet dans sa direction,
- si vous entrez en contact avec une ligne, directement ou par l'intermédiaire d'un outil, d'un engin ou d'un matériel.

Vous pouvez alors provoquer un arc électrique, appelé amorçage, et vous risquez l'électrocution.

Il faut donc être prudent et rester à distance dès lors que l'on se trouve à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs.

Pour vous éviter tout risque d'accident et pratiquer votre activé en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter quelques mesures simples de prévention.

Lisez attentivement ce document.

Il vous présente **les règles élémentaires** à respecter pour éviter des risques inutiles.

Vos moyens de prévention

Quelle que soit votre activité, soyez prudents, ne touchez jamais une branche, un engin ou un objet en contact avec une ligne.

AGRICULTEURS :

- **Ne rehaussez pas** votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez **élaguer, ou apporter une modification** sous une ligne électrique ou **à proximité,** contactez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel.
- **N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution** le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.

PROFESSIONNELS DU BTP ET LOUEURS D'ENGIN (PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS) :

- Vous devez **déclarer vos travaux** en envoyant une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** (DICT) à RTE et/ou à ERDF en faisant référence à la **Demande de Renseignements** (DR) transmise par le donneur d'ordre.
- **Examinez avec vos gestionnaires** (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

AMATEURS DE SPORTS ET DE LOISIRS EN PLEIN AIR :

- **Consultez** les cartes pour connaître les zones à risque.
- **Demandez** conseil à votre club.
- **Vérifiez** les vents.

PÊCHEURS :

- **Évitez** de pêcher près des lignes électriques.
- **Demandez conseil** à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- **Tenez votre canne** en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUES :

- Engins de grande hauteur
- Déchargement et stockage de produits
- Peinture, couverture, manutention sur les toits
- Parapente
- Cerf-volant
- Pêche
- Nacelle

Agriculteurs

Professionnels du BTP

Loueurs d'engin

Amateurs de sports et de loisirs en plein air

Pêcheurs

LES MAZURES

Jeunes lycéens étrangers
Cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Joëlle Billard / Vaux Les Mouron
03.24.30.51.84/ 06.42.97.85.99

Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14

EMPLOIS D'AVENIR

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Peu ou pas de diplôme, vous cherchez un emploi ?

Les emplois d'avenir sont pour vous.

L'État s'engage pour 150 000 emplois d'avenir.

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

1. QUI EST CONCERNÉ ?

- Vous avez entre **16 et 25 ans** (ou jusqu'à 30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé).

- Vous n'avez pas de diplôme.

ou

- Vous avez un CAP/BEP et recherchez un emploi depuis plus de 6 mois.

Vous pouvez poser votre candidature à un emploi d'avenir.

À savoir : si vous habitez dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer, vous pouvez accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3 si vous êtes en recherche d'emploi **depuis plus d'un an.**

Renseignez-vous auprès de votre mission locale ou de Pôle emploi.

2. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les emplois d'avenir ont pour objectif de vous permettre de vivre une vraie expérience professionnelle.

- Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.

- À temps plein (sauf exception).

- Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir.

- Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après. **Avant, pendant.** La mission locale vous accompagnera pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire votre projet professionnel et vous aider à résoudre vos problèmes éventuels de logement, santé, mobilité… La mission locale pourra également vous aider en cas de difficultés avec l'employeur.

Et après ? Un bilan est réalisé plusieurs mois avant la fin du contrat. Il va permettre de trouver la solution la plus adaptée à votre situation :
- pérennisation de l'emploi créé : vous restez chez votre employeur,
- changement d'emploi grâce aux compétences acquises,
- reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, qui pourra être en lien avec la motivation que vous aurez trouvée pour un métier.

- La reconnaissance des compétences.
  Vos compétences acquises durant le déroulement de l'emploi d'avenir seront reconnues par une attestation d'expérience professionnelle.
  La présentation à un concours ou à un examen pour acquérir un diplôme sera favorisée pendant ou à l'issue d'un emploi d'avenir.

3. QUI RECRUTE ?

- Principalement les associations, les mairies, les hôpitaux, les établissements prenant en charge les personnes âgées, handicapées…

- Par exception, des entreprises pourront vous recruter dans des secteurs ouvrant des perspectives d'embauche importantes et sur la base de projets de parcours professionnels.

EXEMPLES DE SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les emplois d'avenir concernent à la fois les activités ayant une utilité sociale ou de préservation de l'environnement ou encore les secteurs créateurs d'emplois.

• Services à la personne
Les services à la personne comptent plus d'une vingtaine de métiers qui permettent d'intégrer un secteur d'avenir en acquérant, par la formation, des savoir-faire et qualifications spécifiques. Exemple de métiers : aide à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées, garde d'enfants, assistant(e) administratif(ve) ou informatique, aide ménagère, etc.

• Animation socio-culturelle
Emploi d'avenir animateur(trice) socioculturel(le). Accessible avec un brevet d'aptitude professionnelle d'assistant(e) animateur(trice) technicien(ne).

• Développement durable
Emploi d'avenir animateur(trice) de tri sélectif : optimise la collecte sélective en impliquant la participation de la population. Il peut déboucher sur un CAP « Gestion des déchets et de propreté urbaine » ou sur le titre « agent technique de déchetterie ».

• Collectivités territoriales
Emploi d'avenir agent d'entretien et de mise en valeur (parcours de randonnées, parcs et jardins, berges…). Possibilité de déboucher sur une formation pour préparer le titre professionnel d'« ouvrier du paysage » ou d'y accéder par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

• etc…

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Vous prenez contact** avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de votre domicile.

2. **Un conseiller vérifie que vous remplissez les conditions pour accéder à un emploi d'avenir** et détermine avec vous les secteurs d'activités dans lesquels vous pouvez travailler.

3. **Il vous met en contact** avec un ou des employeurs proposant des postes.

4. **Lorsque votre candidature est retenue, vous signez avec la mission locale (ou le Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et l'employeur une demande d'aide emploi d'avenir** comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation envisagées.

5. **Vous signez** ensuite **le contrat de travail avec l'employeur** (CDI ou CDD de 1 à 3 ans).

Renseignez-vous auprès de la mission locale, de l'agence Pôle emploi la plus proche ou sur :

www.lesemploisdavenir.gouv.fr

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

LES MAZURES

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise **du 2 avril au 29 juin** une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La 1ère partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l' habitat ; la 2nde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des 2 dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Programme des permanences

Conseils-habitat du Parc

Mercredi 27 mars Auvillers-les-Forges

Mercredi 10 avril Monthermé

Mercredi 24 avril Liart

! **Mardi 7 mai** Rimogne

Mercredi 22 mai Vireux-Molhain

Mercredi 12 juin Auvillers-les-Forges

Mercredi 26 juin Monthermé

Mercredi 10 juillet Liart

Mercredi 24 juillet Rimogne

Mercredi 14 août Vireux-Molhain

Mercredi 28 août Auvillers-les-Forges

Mercredi 11 septembre Monthermé

Mercredi 25 septembre Liart

Mercredi 09 octobre Rimogne

Mercredi 23 octobre Vireux-Molhain

Mercredi 13 novembre Auvillers-les-Forges

Mercredi 27 novembre Monthermé

-> Permanences gratuites assurées par un architecte et un thermicien/énergéticien de 14h30 à 17h30, **sur réservation auprès du Parc naturel régional des Ardennes 03 24 42 90 57.**

-> Afin de comprendre les enjeux du projet dans son contexte, des photos, des plans ou des croquis du projet vous seront demandés lors de votre venue.

LE MERCREDI APRÈS-MIDI -> 14h30 - 17h30

Construire, aménager ou rénover un bâtiment représente souvent un investissement important. Réussir son projet, c'est concilier budget, confort, fonctionnalité de l'espace de vie, performance énergétique et qualité architecturale.

Les Conseils-habitat donnent l'occasion à tous les porteurs de projets (habitants et collectivités) de rencontrer gratuitement un architecte et un thermicien/énergéticien. Ainsi, chacun peut bénéficier d'un conseil élargi pour rentabiliser au mieux ses investissements en travaux.

Les Conseils-habitat se déroulent les mercredis après-midi, dans 5 communes (Auvillers-les-Forges, Liart, Monthermé, Rimogne et Vireux-Molhain) et les rendez-vous sont planifiés sur une heure. Le Parc rend ainsi les Conseils-habitat plus accessibles et plus en phase avec les demandes des porteurs des projets.

Conception : PNR des Ardennes - Sopaic Imprimerie

Parc naturel régional des Ardennes
91 Place de Launet - 08170 Hargnies
03 24 42 90 57 - accueil@parc-naturel-ardennes.fr
www.parc-naturel-ardennes.fr

Cérémonie des voeux du Maire

Mazuroises, Mazurois,

C'est avec beaucoup de plaisir que l'ensemble de l'Equipe Municipale vous accueille ce soir pour la Traditionnelle « FETE DES VŒUX », dont l'utilité dans sa dimension conviviale et humaine n'échappe à personne. On parle beaucoup des cérémonies de vœux dans la presse en ce moment mais C'est un rendez-vous incontournable et un moment privilégié qui permet à une équipe municipale et à une petite commune comme la nôtre de pouvoir rencontrer ses administrés en direct pour échanger, et dialoguer. C'est aussi la venue nombreuse de nos amis Maires avec qui nous travaillons toute l'année et aujourd'hui nous pouvons partager le verre de l'amitié sans parler budget, finance, travaux, assainissement, voierie,…….. la présence également de tous nos partenaires, entreprises, commerçants, artisans, associations, qui font des Mazures le village d'Aujourd'hui où il fait bon vivre, et votre présence si nombreuse ce soir est un témoignage d'estime réciproque et montre l'intérêt que vous portez à l'action de la municipalité.

Cette cérémonie des Vœux est le seul moment de l'année où collectivités, entreprises, associations, administrés se côtoient et peuvent échanger en toute simplicité, et c'est ici que se crée des liens, des affaires, des nouveaux marchés et tout cela dans un climat agréable et amical.

Ayons une pensée pour les personnes et famille confrontées à la maladie, le deuil, pour les personnes âgées dont la santé est parfois fragile, pour les victimes de la détresse sociale.

Un retour sur l'année 2012 :

- Création du Site INTERNET de la Commune avec la Société ISICS
- Travaux au Centre Socio Culturel (plus de 20 000€)
- Travaux à l'Ecole (plus de 25 000€)
- Travaux de rénovation à notre gîte des Vieilles Forges (15 000€) 3 Epis
- Matériel Informatique en mairie (5 000€)
- Ensuite les Services Techniques avec l'achat de 3 nouveaux véhicules (64 000€) le Pick-up Dacia, le mini-bus et le camion benne et du matériel Professionnel (10 000€)
- Création d'une nouvelle zone de jeux pour enfants aux Vieilles-Forges et remise aux normes des 2 autres (15 000€).
- Illuminations 20 000 €
- Réserve Incendie de notre Déchetterie (16 000€)
- Marchés aménagement du village : 630 000 €

PROJETS 2013

- Salle de Tennis de Table avec intégration salle de tennis actuelle et pôle multi sport.
- Achat de terrains pour réserves foncières.
- Tableau Numérique supplémentaire à l'école (soit 3 au total)
- Extension de réseaux pour des nouvelles constructions
- Poursuite rénovation gîte communal, salles communales, aménagement d'un chenil pour chiens errants.
- Et le gros morceau : Marché rue du Pâquis (route de Bourg-Fidèle),

Nous reconduirons nos actions culturelles sur la Commune et elles sont nombreuses, car la culture est le garant du développement économique et le facteur de lien social.

2012 fut particulièrement difficile pour nous avec l'annonce de la fermeture du site d'ELECTROLUX à Revin, nombreuses familles des Mazures et des villages environnants y travaillent, je voudrais dire aux Revinois que nous sommes de tout cœur avec eux et qu'ils peuvent compter sur notre soutien, car la situation de l'emploi reste très préoccupante tant au niveau local, départemental et national.

Pour 2013 remettons de la solidarité dans notre quotidien, et mettons de côté l'individualisme qui régit trop souvent notre vie car cela touche les plus démunis, les plus vulnérables.

J'arrive dans les remerciements et il y en a quelques uns :

Je remercie les enseignants qui permettent à nos enfants d'avoir une éducation de qualité, qui ont la charge de former les citoyens de demain, et leur tâche s'avère de plus en plus difficile.

Nos dynamiques associations qui font vivre notre village et en particulier « La Jeunesse des Maz » née cette année et qui nous a prouvé son sérieux et la diversité de ses animations.

L'associatif est très important, il permet le maintien des liens sociaux.

Je remercie les acteurs économiques qui font vivre notre village, les artisans, les entreprises, les commerçants…..

Une mention spéciale à l'ensemble du personnel communal qui accomplie chaque jour un travail remarquable, un grand merci à eux.

Permettez moi de souhaiter une bonne année à mes adjoints et aux membres du conseil municipal, je les remercie pour leur disponibilité, leur travail, leur participation à la gestion de la commune. L'élu engagé est un acteur qui donne de son temps.

La tâche n'est pourtant pas facile et les responsabilités qu'ils assument les exposent parfois à une critique imméritée. Mais sachez et c'est tout en leur honneur, que seul l'intérêt général guide leur action.

Toute la décoration, l'exposition de ce soir, l'animation, le coin enfant ont été réalisé par Gilles et Loëtitia un grand merci à Eux.

Merci au groupe « FOLLES CADENCES » musique Folk, pour le fond musical de cette soirée.

Enfin un grand merci au Lycée hôtelier de Revin avec qui nous avions déjà travaillé l'an dernier et qui nous avait agréablement surpris par leur prestation. Merci monsieur Le Proviseur, voilà également à quoi sert la cérémonie des vœux, à faire connaître, découvrir votre lycée, de permettre à des jeunes d'être en situation réelle de travail et de pouvoir proposer vos services à d'autres collectivités et ce soir il y en a beaucoup.

L'équipe municipale vous souhaite une excellente année 2013, qu'elle soit pleine de joies, de solidarité, de fraternité, de réussite pour vous et vos proches.

Pour finir deux employés de la commune ont reçu une médaille, **Isabelle BONAFE** : Médaille d'argent pour 20 ans de service, embauchée à la mairie de Laifour en 1984 elle arrive en mairie de Les Mazures en 1998 comme agent d'entretien qualifié, en 2005 agent des services techniques, en 2007 adjoint technique de 2e classe actuellement au 10e échelon. **Florence KECHOUT**, médaille de vermeil pour 30 ans de service : Florence a été embauchée en 1982 en tant que femme de service attachée à l'école et titularisée 1 an plus tard, en Août 1990 elle est reclassée Agent spécialisé des Ecoles maternelles et depuis 2007 reclassée ATSEM de 1ère classe, actuellement au 11e échelon.

Bilan rentrée scolaire 2012 - 2013

Le 18 octobre 2012

Conseil d'école élargi en présence des élus, des enseignants, de M. Brodier représentant DDEN, des parents d'élèves, du personnel communal liés au scolaire (ATSEM et auxiliaire, transports scolaires par notre navette, périscolaire) et du directeur du Centre Socio Culturel.
La directrice a donné les effectifs : 109 élèves, et a félicité la Commune pour son implication matérielle, humaine et financière au bénéfice de l'école de Les Mazures.
Une subvention à la coopérative scolaire permet jusqu'à présent de ne faire régler aucun frais supplémentaire aux parents lors des sorties proposées par le corps enseignant et des petites manifestions offertes (à titre d'exemple en 2011-2012 : festival des marionnettes, sortie cinéma pour Noël, achats de livres à chaque enfant pour Noël et goûter, sortie cirque, sorties de fin d'année, spectacles à Jean Vilar et aux enfants du cinéma…)
Un tour de table a permis à chacun de s'exprimer.
Effectif de 45 à 50 enfants à la cantine chaque jour, nombre important compte tenu de la souplesse à l'inscription mais un effectif maximum que la structure ne peut augmenter au vue de la configuration des locaux actuels.

Le 23 novembre 2012

C'est un bel élan de solidarité et de mobilisation autour de Dominique Perreira, marraine de Michaël et à l'initiative de la venue de la célèbre émission de TF1 « Tous ensemble » qui s'est déroulé le 23 novembre à Les Mazures.
Mickaël, devenu handicapé ne peut plus terminer sa maison et Marc-Emmanuel et son équipe lui viennent en aide. C'est ainsi qu'Anita, clown bien connu dans la région, a tenu à participer à cette belle aventure à l'occasion d'un spectacle le soir du vendredi 23 novembre 2012 au gymnase de Les Mazures. La salle était pleine et tous les bénéfices de cette soirée ont été reversés à la famille.
Un bel élan de solidarité autour de cette famille et un spectacle hilarant où Blanche -Neige revisité par Anita a régalé le public.

Anita le clown

Agence Postale Communale

Bilan succinct de notre Agence Postale Communale au 31/12/2012 en quelques chiffres :

- 17 938 € chiffre de vente annuel (timbres, affranchissements & colis, enveloppes)
- 23 clients en moyenne par jour en 2012 (pour rappel : 8 en 2010)
  toujours en progression depuis 2008-2009.

Services de la poste proposés par l'Agence Postale Communale

Services postaux

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres-poste à usage courant
  . Carnets de 12 « Marianne » autocollants pour les envois jusqu'à 20 grammes,
  . Timbres pour l'affranchissement des envois de plus de 20 grammes et des envois à l' international,
  . Produits saisonniers (timbres Vacances, timbres Noël, timbres Saint-Valentin,...),
- Vente d'enveloppes et prêt-à-poster:
  . Emballages Colissimo M et L (en option emballages Colissimo 1 bouteille, XL et S),
- Services de proximité: contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition, pack "Ma Nouvelle Adresse", ...

Autres produits

- Ventes de cartes téléphoniques à unités prépayées (uniquement LA POSTE mobile)
- Ventes cartes diverses (anniversaire, mariage, baptême, retraite, naissance, condoléances…), papier cadeau

Inauguration : Café de la Fontinette

Le village s'enrichit d'artisans et de commerçants régulièrement, félicitation aux nouvelles initiatives :

Une nouvelle enseigne « Le Café de la Fontinette ». En lieu et place du Café le Franco-Belge, Monsieur et Madame BERTRAND Eric ont ouvert cet établissement depuis le 1er novembre dernier.

L'inauguration, en présence des élus, s'est déroulée le **vendredi 9 novembre**.

Ils vous accueillent du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h00 à 20h00, également pour la vente de carte de pêche et de tickets de la Française des Jeux.

Café de « la Fontinette »
19 rue Martin Marthe 08500 LES MAZURES
Téléphone : 06 71 79 02 61

Horaires d'ouverture
(basse saison jusque mi-juin) :

Du lundi au jeudi 11h00 - 14h00
Vendredi 11h00 - 14h00 / 18h00 - 22h00
Samedi et dimanche de 11h00 à 22h00 non stop

Dessine-moi Noël

64 enfants ont participé à l'opération « Dessine moi Noël » organisée par la bibliothèque, ils ont réalisé de magnifiques dessins qui ont décoré la bibliothèque pendant les fêtes et ont été exposés lors de la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 22 janvier.

Mardi 8 janvier, lors de la remise des prix, tous les participants ont été récompensés et ont reçu de chaleureuses félicitations. .

Les œuvres ci-dessus sont de :

Helin Lana, Rovello Elina, Dunez Marius, Fazzelo Mathéo, Ascas Cléo, Michel Maxime, Rovello Aurélie, Idiri Emma.

Pour la 2ème année consécutive une **Marche Nocturne** a été organisée au profit du Téléthon le Samedi 1er décembre 2012. La neige était de la partie…. et pour le plaisir des enfants nos amis les ânes étaient revenus.

Au retour pour nous réchauffer nous avons pu apprécier, les croque-monsieur, les hot-dog, les gaufres et une soupe faite maison.

Les visiteurs pouvaient également s'essayer à divers ateliers sportifs (speed-ball, escrime, golf, gyropode et pour les plus petits pêche miraculeuse). Sans oublier plusieurs lâchers de ballons, un stand maquillage, décors floraux et chocolats de noël mais aussi des stands pour se restaurer ou apaiser sa gourmandise…

Suite à cette manifestation, un chèque de **1 531,66 €** a été remis à Monsieur MARAGE, coordinateur départemental de l'AFM le 8 janvier 2013 en présence des élus mais également des 3 lauréats du concours du lâcher de ballons (Bendotti Hugo, Tristant Enzo, et Ascas Maë).

Un grand merci aux bénévoles,aux associations et à toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de cette manifestation !

Récompensés pour leurs idées lumineuses

La municipalité a organisé la remise des prix du concours de décoration de Noël. Cette année encore, beaucoup de Mazurois se sont investis pour décorer leurs maisons et jardins. Les membres du jury ont ainsi parcouru les rues du village afin d'évaluer l' esthétique et la diversité des décorations de Noël et choisir les 10 plus jolies réalisations.

Les gagnants ont reçu un bon d'achat, il s'agit de M. et Mme Thierry Brioux, M. et Mme Roger Royaux, M. Rogissart Jean-Pierre, M. Perret Pascal et Mme Maria Dominguez, Mlle Rogissart Ludivine et M. Rabah Abdelmalek, M. Zénard Francis et Mme Chereau Sylviane, M. et Mme Borca Stéphane, M. et Mme Foulon Bernard, Mme Hédon Béatrice et M. Dunez François, Mme Gravet Michèle.

Vendredi 12 octobre 2012 "Les Homos préfèrent les blondes"

Retour de Claude COURTENS avec « La Troupe du Luminaire » pour une pièce de théâtre, comédie de Eleni Laiou et Franck Le Hen « Les Homos Préfèrent les Blondes » le Vendredi 12 octobre 2012 à 20h45 à la salle polyvalente.

Une centaine de personnes présentes à cette représentation, des éclats de rires tout au long du spectacle grâce à l'humour débordant de ces acteurs venus de Lille.

Le samedi 16 février 2013 "Comme ils disent"

Pièce de théâtre : comédie de Pascal Rocher et Christophe Dauphin «Comme ils disent» le Samedi 16 février 2013 à 20h30 à la salle polyvalente. Des scènes de ménage où tous les couples se sont reconnus….

Samedi 17 novembre

Le Gospel régale le public

Samedi, le trio de gospel féminin « ***Happy Voices*** » a enchanté le public mazurois venu nombreux assister à leur concert donné en l'église Saint Rémi. La complicité de ces trois petits bouts de femmes sautent aux yeux de tous et transportent les auditeurs dans une ambiance forte en émotion.
Pour elles la scène est une véritable source de bonheur, joie et partage, c'est ce qu'a ressenti le public ravi de cette soirée.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre a été l'occasion pour l'équipe municipale de mettre à l' honneur **Auguste Masson**, chef d'orchestre de l'union musicale revinoise qui a décidé de mettre un terme à sa carrière musicale, après 52 ans d'activités. Auguste est né à Couvin le 29 avril 1953, lauréat des conservatoires de Charleroi et Bruxelles, il mène parallèlement une carrière de professeur d'éducation musicale dans des Athénées en Belgique. Il réussit le concours d'admission au grand orchestre de la musique particulière du Roi : grand orchestre d'harmonie équivalant à la garde républicaine de Paris. En 1985, il est promu au grade d'adjudant en qualité de cornettiste solo.

Depuis 1981, il est directeur de l'école municipale de musique et de l'Harmonie de Fumay et depuis 1985, directeur de l'école municipale de musique et de l'Union musicale revinoise. Pour le remercier, Élisabeth Bonillo, maire, lui a remis des livres de jardinage bio - sa passion - et une médaille, réalisée par La Fonderie Nouvelle Rollinger de Nouvion-sur-Meuse, au logo de la commune.

Repas des anciens

Chaque année, la municipalité convie les anciens de la commune à un repas de fin d'année. En présence de l'équipe municipale ainsi que de Gérard Drumel, conseiller général et Christophe Léonard, député, Elisabeth Bonillo, maire, a accueilli ses convives par un discours de bienvenue en ayant une pensée pour les personnes disparues ainsi que les personnes souffrantes. Puis elle a rappelé les nombreux services mis à la disposition des villageois tels que le ramassage du verre à domicile, la livraison des médicaments, le portage de repas... et pour finir son discours, une jolie citation d'Arletty : « Cacher son âge c'est supprimer ses souvenirs ».

Ainsi, a débuté cette journée festive. Les convives profitent de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, dégustent un repas gastronomique concocté par un restaurateur bien connu du chef-lieu. Les animations se sont succédé tout au long de la journée. Les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur et ont reçu des présents. Il s'agit d'Antoinette Brasseur et Joseph Bonafé, qui ont profité pleinement de cette belle journée qui s'est terminée à la tombée de la nuit.

Antoinette et Joseph, les doyens du jour, ont été à l'honneur !

Festivités

2013

Programmation Culturelle
Commune de Les Mazures

Mai 2013

Samedi 11 : Spectacle Contrebande AREL

Dimanche 19 : Théâtre de Rocroi « Jeune fille au pair », salle polyvalente 20h30

Dimanche 26 : Enduro
Repas Champêtre

Juin 2013

Mardi 11 : Concert U.M.R

Juillet 2013

Dimanche 7 : Matinée pêche pour enfants

Samedi 13-Dimanche 14 : Lampions-Feu d'artifice
Jeux pour enfants

Dimanche 21 : Guinguette à l'Etang

Septembre 2013

Dimanche 15 :
Brocante et marché artisanal

Octobre 2013

Dimanche 6 :
Grand festival accordéon dansant - Salle polyvalente

Décembre 2013

Vendredi 6 : Téléthon

Samedi 14 : Repas des Anciens

Site INTERNET

http://www.lesmazures.fr

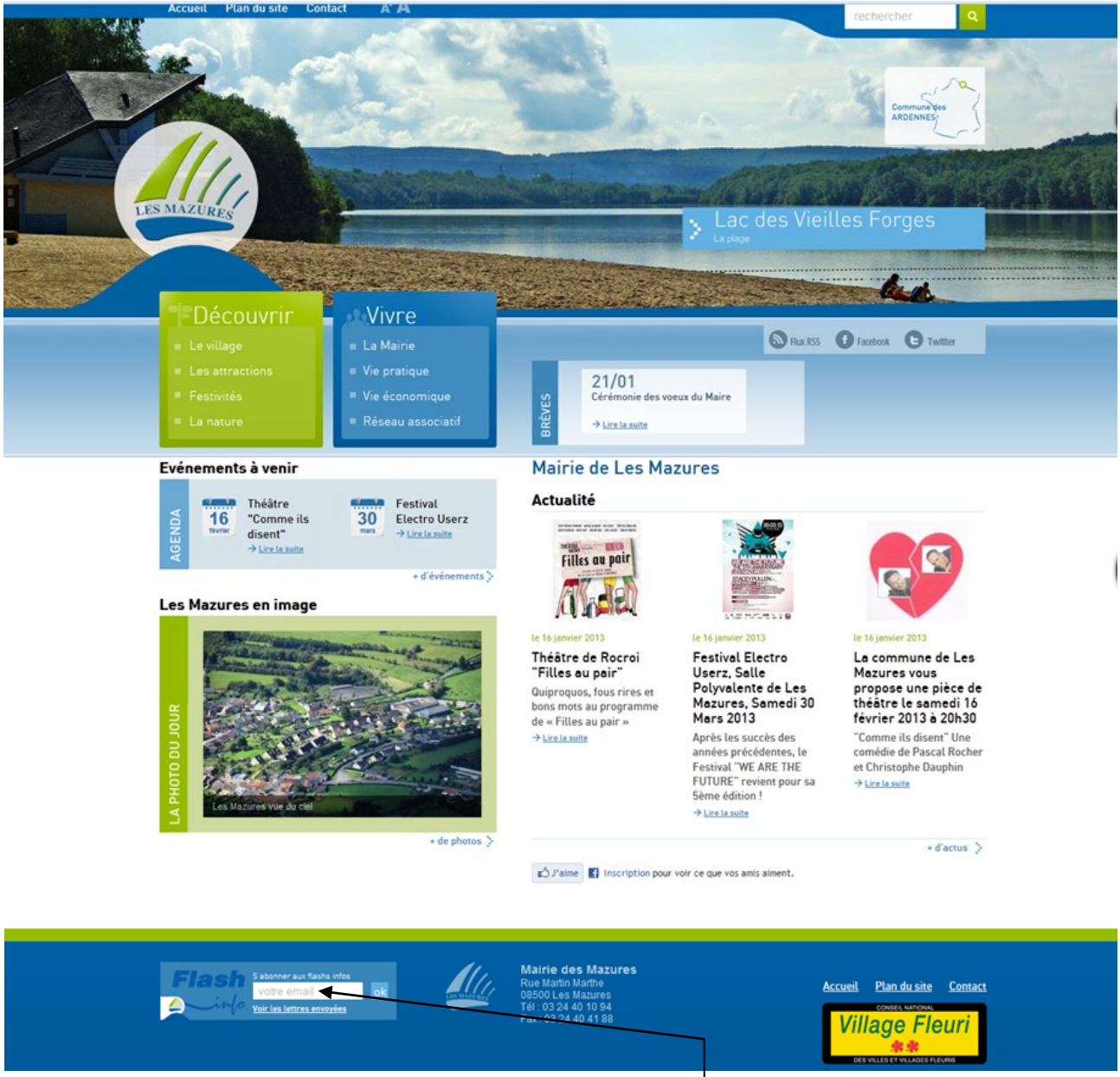

Voici le tout nouveau site de la commune, qui sera encore enrichi au cours des prochaines semaines.

En page d'accueil vous trouverez un **encart Flash Info** dans lequel vous pourrez **entrer votre adresse mail** pour recevoir les informations dé-matérialisées au fil des mois.

Découvrez toutes les activités et services du Centre Socio Culturel Mathilde Divoy-Peccavet sur son nouveau site internet :

http://www.centresocial-lesmazures.fr

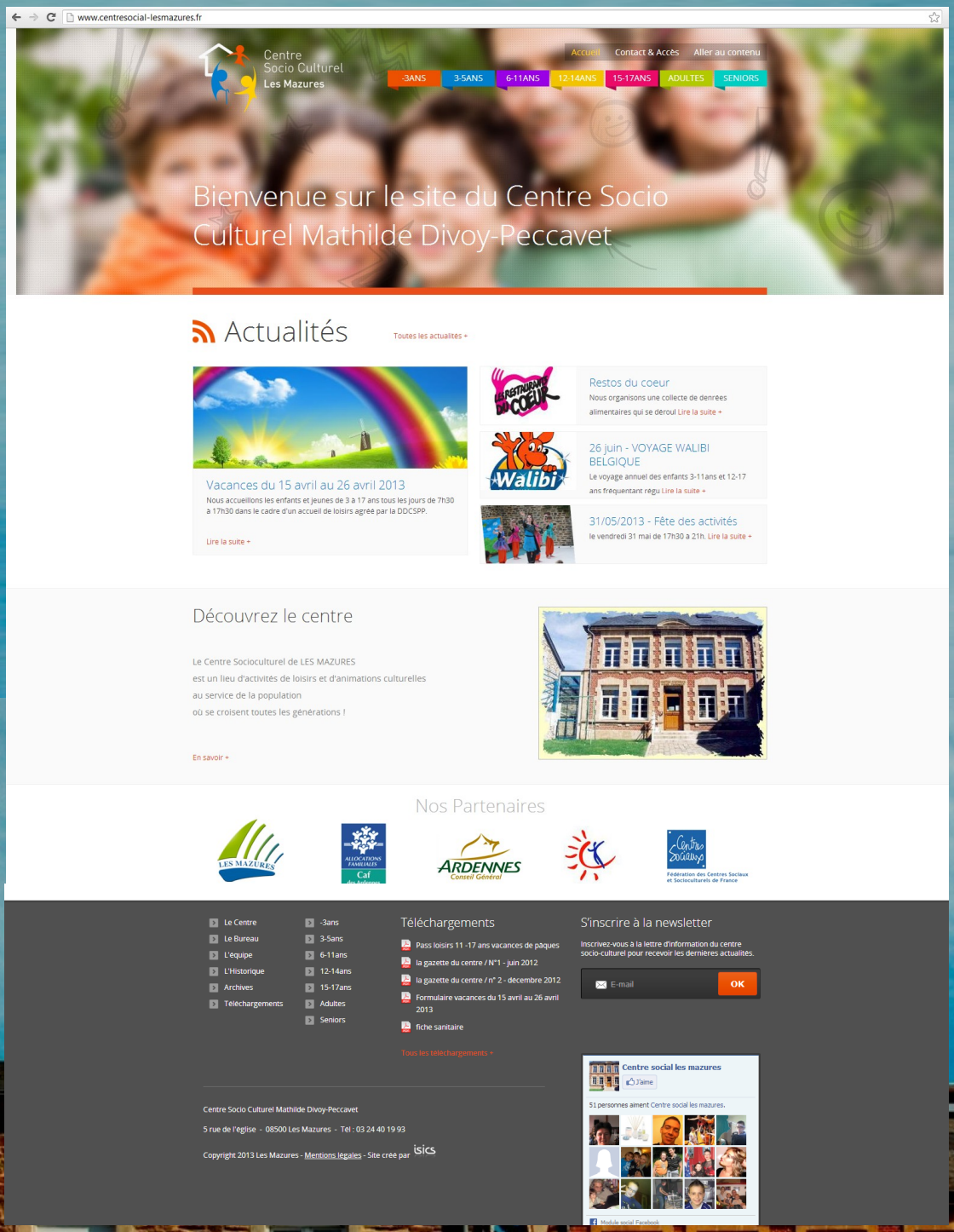

Association "La Truite Mazuroise"

Assemblée générale le 9 novembre 2012

Siège social : 2 rue de l'Eglise 08500 LES MAZURES

Saison 2013

Bienvenue à Tous !

Ouverture le 14 avril 2013… Fermeture en octobre 2013 selon météo
Le nombre de prise de truites est limité à 4 par jour.
Réservé aux habitants de Les Mazures

Calendrier des Activités 2013
Journées de Pêche 2013 :
prix inchangé 35 €

- Dimanche 14/04
- Dimanche 19/05 et Lundi 20/05
- Mercredi 12/06 Centre Socio Culturel : Après-Midi enfants
- Dimanche 16/06
- Dimanche 07/07 Mairie : Matinée enfants
- Dimanche 14/07
- Dimanche 21/07 Journée Guinguette Invitations possible pour actionnaires au prix de 10€ - Nombre de prises limité à 6 truites par personne
- Dimanche 11/08

Avez-vous reconnus ?...

De gauche à droite

1er rang assis :
Marie France SERRANT - Luce WOLF - Nadine ROGISSART - Nicole WARIN - ____ -Martine PATTE - Monique SAINGERY - Jocelyne LIEBEAUX - Nicole MARTIN - Claude LARZILLIERE - Danièle LARZILLIERE - Christiane JONVAL

2ème rang :
Claude JONVAL - Claude ORRY - Roger LIEBEAUX - Bernard BARTHOLET - ____ -____ - Liliane ANDRY - ____ - Thérèse MAQUIN - Nelly ROGISSART - Monique WEBER - ____ - Jean Marie EVRARD.

3ème rang :
Guy CHRISMENT - Bernard PAPILLIER – Bernard WEBER - Daniel PENASSE - Roger EVRARD - CHOPINEAU Michel - Mireille WOLF -____ - Jean-Pierre CACHARD -____ - Joël LIEBEAUX - Michel ROUET - Daniel SAINGERY - Daniel GOURY.

OCTOBRE 2012

1 : Réunion du Triage forestier des Mazures à Sécheval (soir)
2 : Rendez-vous en mairie – fin après-midi
3 : Rendez-vous en mairie – fin après-midi
4 : Rendez-Vous avec GRDF (après-midi) - réunion avec Association Jeunes (soir)
8 : Rendez-vous en mairie – après-midi + Maire – Adjoints (fin après-midi)
10 : Réunion centre de Gestion toute la matinée
12 : Réunion chantier (matin)
15 : Maire-Adjoints + SIAEP à Rocroi (soir)
16 : Réunion CEPA à Rocroi (soir)
18 : Conseil d'Ecole (soir) + Réunion SPANC (soir)
19 : Réunion de chantier (matin)
22 : Comité de pilotage LEDA (après-midi) + Maire-Adjoints
23 : Commission fêtes (soir)
24 : Centre social + GECIBAT + Elus pour travaux au centre (après-midi)
25 : PNR à Renwez (matin) – commission fêtes pour concert Electro (soir)
29 : Conseil Communautaire à Belval (soir)
30 : Réunion Intercommunale à Rocroi (soir)
31 : Rendez-vous notaire (après-midi) - réunion de travail (soir)

NOVEMBRE 2012

5 : Maire – Adjoints
7 : Réunion Conseil Municipale (soir)
8 : Réunion avec cabinet Architectes (après-midi) – LEDA (après-midi)
Plan Communal de Sauvegarde (soir)
9 : Réunion avec Espace-Habitat (matin)
12 : Commission bois (soir)
14 : Commission Fêtes (soir)
15 : Rendez-vous en mairie + Réunion CCAS (soir)
16 : Réunion de chantier (matin)
19 : Rendez-vous en mairie + Conseil Administration de l'AMEL (soir)
22 : Réunion avec Architecte (soir)
26 : Maire - Adjoints
28 : Commission Elections (fin après-midi) – Réunion avec Associations (soir)
29 : Rendez-vous avec ERDF (début après-midi)
30 : Assemblée Générale du SMICTON à Auvillers-les-Forges (soir)

DECEMBRE 2012

3 : Réunion de travail des Elus (soir)
4 : Commission Bois (soir)
5 : Conseil Municipal (soir)
6 : Réunions préparation Concert Electro (soir)
7 : Commission Impôts (matin)
10 : Réunion avec l'ONF (soir)
11 : Commission Fêtes
17 : Réunion à Revin pour les emplois d'Avenir (après-midi)
18 : Réunion du SIM – syndicat de musique à Lonny (soir)
20 : Réunion Commission Bois + Chasse des Webes (soir)
21 : Réunion de travaux projet route de Bourg-Fidèle
26 : Rendez-vous avec conseil général (matin)
27 ; CCAS + Réunion Conseil Communautaire à Belval (soir)

JANVIER 2013

7 : Maire – Adjoints
9 : Rendez-vous en mairie (fin après-midi)
10 : Rendez-vous en mairie (fin après-midi)
11 : Rendez-vous avec Avocat (matin)
14 : Maire - Adjoints
15 : Réunion centre de Gestion à Charleville (matin)
16 : Réunion du SIENO (syndicat d'Electrification) à Renwez (soir)
18 : Réunion de chantier Déchetterie (matin) – Rendez-vous avec la poste (Après-Midi)
19 : Rendez-vous en Mairie (matin)
21 : Maire – Adjoints
22 : Rendez-vous en mairie (fin après-midi)
24 : Rendez-vous avec Etudiantes BTSA pour étude avec PNR
28 : Maire – Adjoints
29 : Réunion avec le SMICTOM (soir)
31 : Rendez-vous en Mairie (après-midi) – CCAS (soir)

FEVRIER 2013

1 : Réunion Intercommunale
4 : Maire - Adjoints
6 : Réception du Personnel pour la notation (après-midi)
Commission fêtes (soir)
7 : Rendez-vous avec le Directeur du Centre Social (après-midi)
8 : Réunion avec Cabinet de maîtrise d'œuvre (matin)
11 : Réunion de Travail (soir)
12 : 2 réunions à Rocroi du SIAEP (soir)
13 : Réception du Personnel pour la notation (après-midi)
Réunion avec Mr Jacquemart pour préparation Circuit des Ardennes (soir)
14 : SPEL à Revin (matin) – rendez-vous en mairie (après-midi)
15 : Réunion avec cabinet de maîtrise d'œuvre (matin)
18 : Réunion de Travail des Elus (soir)
19 : Rendez-vous en mairie (soir)
20 : Réception du Personnel pour la notation (après-midi)
Conseil Municipale (soir)
21 : CCAS (soir)
25 : Rendez-vous en mairie avec la Directrice de l'Ecole (après-midi)
Maire – Adjoints
Commission Bois (soir)
27 : Réunion du SDIAC à Charleville (soir)

Vos interlocuteurs

Mairie	03.24.40.10.94
Ecole	03.24.40.32.85
Agence Postale Communale	03.24.41.79.53
Centre Socioculturel	03.24.40.19.93
Véolia	0810.463.463
Réseau Cablé	03.24.40.10.94
Gendarmerie	17 ou 03.24.54.93.09
SAMU	15
Pompiers :	18
Ambulances (Revin)	
Soussigne	03.24.40.16.40
Coquet :	03.24.40.14.45
Dépannage électricité	0810.333.008
Dépannage gaz	0810.433.008

Les Horaires à connaître

Agence postale communale

Les matins : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

Heures de levée du courrier du lundi au samedi : 11h15

Mairie

Du Lundi au vendredi : 8h30-12h00 et de 13h30-17h00

- fermée au public le mercredi après-midi -

Déchetterie (Horaire d'été à compter du 02 avril)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30–18h00

Mercredi et samedi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00

Artisans et Commerçants de Les Mazures

En tant que nouvel habitant vous ne connaissez peut-être pas encore tous les services qui peuvent vous être proposés, voici une liste la plus exhaustive possible de l'offre sur la Commune :

- Ardennes Terres d'Aventures — 03.24.53.18.43
- ATS FR Métal — 03.24.52.77.32
- Audrey Coiffure à domicile — 03.24.40.12.31 ou 06.12.35.33.43
- Auto Pneus Services — 03.24.35.29.25
- Boulangerie Thomas *(+ petite épicerie)* — 03.24.40.01.16
- Chavet Alain *Plombier Chauffagiste* — 03.24.40.29.32
- Café « La Fontinette » — 06.71.79.02.61
- Chereau Sylvianne *couturière à domicile* — 03.24.37.81.01 ou 06.74.53.56.24
- Cioccolini Hervé *Electricité* — 03.24.41.16.86
- DS Innovation Dasilva Laurent
- *Création ensemble métallique contemporain* — 06.82.03.30.38
- Frezzato Donge Fabrication — 03.24.41.26.71 ou 06.87.52.01.51
- Herbulot Jean-Pol *Maçonnerie* — 03.24.41.02.17 ou 06.73.39.28.95
- Ferme du Pont des Aulnes Ch. d'Hôtes — 03.24.36.10.27 ou 06.73.89.57.06
- Noizet Hubert *Peinture* — 03.24.40.27.32
- Partylite (France Streibel) — 03.24.53.17.87 ou 06.76.20.84.13
- Poles Franck *Maçonnerie* — 03.24.40.45.40
- Séverine Coiffure — 03.24.57.48.17
- Stanhome-Kiotis (Bonafé Virgine) — 03.24.40.25.14
- Stanhome-Kiotis (Durbecq Eliane) — 06.85.25.67.24
- Viviane Epicerie — 03.24.29.31.64

DEPARTEMENT DES ARDENNES

Le Maire,

Aux habitants de Les Mazures

MAIRIE DE LES MAZURES
Rue Martin Marthe
08500 LES MAZURES
☎: 03.24.40.10.94
Fax : 03.24.40.41.88
Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

La commune organise pour la huitième année consécutive l'*« Opération Fleurs »* avec cette année encore **la possibilité de choisir une plante d'ombre.**

10 plants gratuits par foyer vous seront remis pour fleurir, de façon visible, votre façade, ou votre devant de maison.

Vous trouverez ci-dessous un bon de réservation, celui-ci est à déposer en Mairie **pour le 6 mai 2013, dernier délai**.

La distribution se fera aux ateliers municipaux (ancien local OUTILLAC), la date vous sera donnée ultérieurement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire,
Elisabeth BONILLO

✂----------

COMMUNE DE LES MAZURES

OPERATION FLEURS 2013

BON DE RESERVATION A DEPOSER EN MAIRIE
avant le 6 mai 2013, délai de rigueur.

NOM .....
PRENOM .....
ADRESSE .....

CHOIX DU TYPE DE FLEURS (cases à cocher)

soit ☐ GERANIUMS **(rouge uniquement)** ☐ ZONAL ou ☐ LIERRE

soit ☐ IMPATIENS EN MELANGE